

ANNEXE II – COTISATIONS - CCN507000 –

TAUX CONTRACTUELS

TAUX CONTRACTUEL DEPUIS LE 01/01/2015 VALABLE JUSQU'AU 31/03/2018

POUR LES CADRES

	SALARIES RELEVANT DES ARTICLES 4 ET 4 BIS DE LA CCN DU 14 MARS 1947 CCN507000	
Prestations :	TA	TB
Décès	0,910 %	0,570 %
Décès accidentel	0,100%	0,100%
Double effet	0,050%	0,050%
Rente éducation / Rente conjoint substitutive	0,080 %	0,080%
Rente Handicap	0,010%	0,010%
Maintien de salaire	0,400%	0,710%
Incapacité temporaire de travail	0,100 %	0,200 %
Invalidité	0,250 %	0,380 %
Total	1,900 %	2,100 %

TAUX CONTRACTUEL A COMPTER DU 01/04/2018

POUR LES CADRES

	SALARIES RELEVANT DES ARTICLES 4 ET 4 BIS DE LA CCN DU 14 MARS 1947 CCN507000	
PRESTATIONS	TA	TB
Décès	0,910 %	0,650 %
Décès accidentel	0,100%	0,100%
Double effet	0,050%	0,050%
Rente éducation / Rente conjoint substitutive	0,180 %	/
Rente Handicap	0,010%	0,010%
Maintien de salaire	0,400%	0,710%
Incapacité temporaire de travail	0,100 %	0,200 %
Invalidité	0,250 %	0,380 %
Total	2,000 %	2,100 %

POUR LES NON CADRES

TAUX CONTRACTUEL DEPUIS LE 01/01/2015

	SALARIES NE RELEVANT PAS DES ARTICLES 4 ET 4 BIS DE LA CCN DU 14 MARS 1947 CCN507000	
PRESTATIONS :	TA	TB
Décès	0,120 %	0,120 %
Décès accidentel	0,030%	0,030%
Double effet	0,010%	0,010%
Rente éducation / Rente conjoint substitutive	0,080 %	0,080%
Rente Handicap	0,010%	0,010%
Maintien de salaire	0,450%	0,450%
Incapacité temporaire de travail	0,100 %	0,100 %
Invalidité	0,200 %	0,200 %
Total	1,000 %	1,000 %

TAUX APPELES 2018

POUR LES CADRES

LE TAUX D'APPEL A COMPTER DU 01/01/2018 VALABLE JUSQU'AU 31/03/2018

	SALARIES RELEVANT DES ARTICLES 4 ET 4 BIS DE LA CCN DU 14 MARS 1947 CCN507000	
PRESTATIONS :	TA	TB
Décès	0,910 %	0,360 %
Décès accidentel	0,100%	0,070%
Double effet	0,050%	0,050%
Rente éducation / Rente conjoint substitutive	0,080 %	0,080%
Rente Handicap	0,010%	0,010%
Maintien de salaire	/	0,460%
Incapacité temporaire de travail	0,100 %	0,120 %
Invalidité	0,250 %	0,220 %
Total	1,500 %	1,370 %

POUR LES CADRES

DU 01/04/2018 AU 31/12/2018

	SALARIES RELEVANT DES ARTICLES 4 ET 4 BIS DE LA CCN DU 14 MARS 1947 CCN507000	
PRESTATIONS :	TA	TB
Décès	0,910 %	0,440 %
Décès accidentel	0,100%	0,070%
Double effet	0,050%	0,050%
Rente éducation / Rente conjoint substitutive	0,180 %	/
Rente Handicap	0,010%	0,010%
Maintien de salaire	/	0,460%
Incapacité temporaire de travail	0,100 %	0,120 %
Invalidité	0,250 %	0,220 %
Total	1,600 %	1,370 %

POUR LES NON CADRES

TAUX D'APPEL A COMPTER DU 01/01/2018 VALABLE JUSQU'AU 31/12/2018

	SALARIES NE RELEVANT PAS DES ARTICLES 4 ET 4 BIS DE LA CCN DU 14 MARS 1947 CCN507000	
PRESTATIONS :	TA	TB
Décès	0,050 %	0,050 %
Décès accidentel	0,010%	0,010%
Double effet	0,010%	0,010%
Rente éducation / Rente conjoint substitutive	0,080 %	0,080%
Rente Handicap	0,010%	0,010%
Maintien de salaire	0,290%	0,290%
Incapacité temporaire de travail	0,070 %	0,070 %
Invalidité	0,130 %	0,130 %
Total	0,650 %	0,650 %

TAUX APPELES 2019

POUR LES CADRES

TAUX D'APPEL A COMPTER DU 01/01/2019 VALABLE JUSQU'AU 31/12/2019

	SALARIES RELEVANT DES ARTICLES 4 ET 4 BIS DE LA CCN DU 14 MARS 1947 CCN507000	
PRESTATIONS :	TA	TB
Décès	0,910 %	0,500 %
Décès accidentel	0,100%	0,080%
Double effet	0,050%	0,050%
Rente éducation / Rente conjoint substitutive	0,180 %	/
Rente Handicap	0,010%	0,010%
Maintien de salaire	/	0,530%
Incapacité temporaire de travail	0,100 %	0,140 %
Invalidité	0,250 %	0,270 %
Total	1,600 %	1,580 %

POUR LES NON CADRES

TAUX D'APPEL A COMPTER DU 01/01/2019 VALABLE JUSQU'AU 31/12/2019

	SALARIES NE RELEVANT PAS DES ARTICLES 4 ET 4 BIS DE LA CCN DU 14 MARS 1947 CCN507000	
PRESTATIONS :	TA	TB
Décès	0,070 %	0,070 %
Décès accidentel	0,010%	0,010%
Double effet	0,010%	0,010%
Rente éducation / Rente conjoint substitutive	0,080 %	0,080%
Rente Handicap	0,010%	0,010%
Maintien de salaire	0,340%	0,340%
Incapacité temporaire de travail	0,080 %	0,080 %
Invalidité	0,150 %	0,150 %
Total	0,750 %	0,750 %